

Radicalisation: une conseillère de probation sanctionnée après avoir critiqué son administration

- / Paris (France)
- - 31 janvier 2017 19:04
- - AFP

Une conseillère de **probation** et d'insertion pénitentiaire (CPIP) a été sanctionnée après avoir critiqué dans un journal les méthodes de l'administration pénitentiaire en matière de détection des personnes radicalisées, a-t-on appris mardi auprès de son syndicat, la CGT.

Mylène Palisse, conseillère de **probation** et d'insertion pénitentiaire à Tarbes et déléguée CGT, a écopé de sept jours de suspension avec sursis. Elle entend contester cette sanction devant un tribunal administratif.

Citée en avril par le quotidien L'Humanité, elle expliquait que les CPIP étaient des "travailleurs sociaux", pas des agents de renseignement, et ironisait sur les critères flous et inadaptés des grilles censées détecter les personnes radicalisées: "A lire ça, tout le monde se radicalise: un père trop présent? En voie de radicalisation. Un père trop absent? Pareil" ...

L'Administration pénitentiaire lui reproche d'être sortie de son devoir de réserve.

"Le message, c'est +Fermez-la, on est en guerre contre le terrorisme+", déplore auprès de l'AFP Delphine Colin, secrétaire nationale de la CGT Insertion **Probation**, majoritaire dans cette profession.

Le 1er février entre en vigueur un vaste dispositif de renseignement pénitentiaire voulu par le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas, doté d'effectifs renforcés et concernant "l'ensemble des personnes placées sous main de justice en France", soit près de 250.000 personnes, dans les prisons et en milieu ouvert.

Pour Mme Colin, cette réforme s'accompagne d'une "forte pression" sur les personnels pénitentiaires, dont les agents de **probation** qui sont selon elle "obsédés par ça, par la crainte de passer à côté d'une menace", ce dont pâtit leur mission d'insertion: "On alimente une stigmatisation."

aue/sva/jcc